

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 57 (1984)

Heft: 6

Vorwort: Editorial

Autor: Barbey, G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L'ASPA – SO

Les *Cahiers de l'ASPA-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation*. Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

Editorial	Environnement et aménagement du territoire	I
Article	L'aménagement du territoire dans le canton de Vaud L'état de la question	III
Bibliographie	Espace privé – Espace collectif – Espace public	X
Information ASPA	Nouveau diaporama sur l'aménagement du territoire	XI

ÉDITORIAL

Environnement et aménagement du territoire

Le terme *environnement*, usité depuis longtemps chez les auteurs anglo-saxons, connaît une fortune universelle à la fin des années 1960, avec la conquête humaine de la lune et du cosmos. En réponse à la réduction subite du rapport distance-temps, il est devenu urgent de disposer d'un concept unitaire pour désigner globalement tout ce qui ne peut l'être isolément.

La prise en compte de l'environnement ne se substitue donc nullement aux pratiques de l'aménagement, de l'architecture et du «design», mais constitue un canevas nouveau pour l'examen de ces disciplines. On peut y voir dans une certaine mesure l'équivalent historique du concept de «nature», qui signifiait jusqu'à la fin du XIX^e siècle l'ensemble des forces adverses, que l'humanité devait affronter.

A qui cherche à dénombrer les significations distinctes du terme d'environnement, apparaît aussitôt une pluralité de définitions, dont les deux principales sont indiscutablement celles de cadre de vie et de composantes du monde physique. Une telle simplification n'exclut toutefois pas les dimensions morales et sociales de l'environnement, que l'aménagement du territoire ne saurait ignorer.

Au milieu du XX^e siècle, une prise de conscience subite de la disponibilité limitée des ressources terrestres, en particulier des énergies dites non renouvelables, gagne l'opinion publique. Ce nouvel état d'esprit vise à attacher davantage d'importance que par le passé à l'emprise des actions humaines sur le territoire, comme l'urbanisation. L'extension urbaine en direction des campagnes et les nuisances répandues dans la nature sous l'effet des mutations technologiques déclenchent des cris d'alarme de la part de minorités, dont les échos se répercutent rapidement sur un large public. La portée relationnelle des phénomènes économiques apparaît sous un jour nouveau, qui fait entrevoir la contrepartie du progrès et de la croissance matériels. Cette analyse-là est trop connue pour la poursuivre ici dans ses moindres développements. Elle confirme cependant le pressentiment selon lequel la

notion d'environnement traduit avant tout l'idée d'une *interaction* constante des facteurs d'influence. Désormais, les effets négatifs, notamment les coûts sociaux, peuvent être évalués à l'avance grâce à des méthodes scientifiques, qui n'ont toutefois pas pour effet de simplifier l'exercice de la planification. Dans l'aménagement du territoire, la pratique du bilan d'impact s'est répandue à tel point qu'il précède aujourd'hui n'importe quel projet d'envergure. Mais une étude sérieuse ne débouche pas automatiquement sur une formulation simplifiée des buts à atteindre et une marche à suivre correspondante à adopter.

Si d'une part l'extension généralisée de la notion d'environnement a prêté à de nombreux abus, elle a d'autre part eu des effets plus positifs en offrant prise au sens critique des populations, grâce à la vulgarisation de l'information auparavant réservée exclusivement à des milieux spécialisés. Dans cette optique, le sens de l'entreprise n'est plus automatiquement considéré sous l'angle du progrès social, bien au contraire.

Pour notre part, nous voyons dans le concept d'environnement, tel qu'il s'est diffusé depuis une vingtaine d'années environ, au moins trois ordres de préoccupations, qui ont une implication directe sur l'aménagement du territoire et que nous pourrions énoncer dans l'ordre suivant:

- une attitude de plus grande modération dans la gestion du sol et de l'espace;
- un état de conscience mieux averti de ce qui concerne l'urbanisation et le renouvellement du domaine bâti;
- une attitude plus pondérée dans la reconnaissance respective des intérêts publics et privés.

Les freins légitimes mis à une expansion inconsidérée ne justifient toutefois pas qu'on s'entienne durablement à un repli sur ses positions, sans déployer parallèlement des efforts d'imagination considérables pour dépasser les situations de blocage.

G. Barbey.

CAHIER N° 2
JUIN 1984

2^e année
Tiré à part du N° 6
de la revue *Habitation*